



# CARTES JEUNES ET SÉNIORS

**MAIRIE DE  
VALLON PONT D'ARC**



**LA DISTRIBUTION SE FERA  
À PARTIR DU 09 SEPTEMBRE 2025**

**DU MARDI AU VENDREDI  
LE MATIN UNIQUEMENT DE 9H À 12H**



**Modalités au verso**



Document imprimé par la mairie de Vallon Pont d'Arc  
Ne pas jeter sur la voie publique. Reproduction interdite.



# CARTES JEUNES ET SÉNIORS

**MAIRIE DE  
VALLON PONT D'ARC**



**LA DISTRIBUTION SE FERA  
À PARTIR DU 09 SEPTEMBRE 2025**

**DU MARDI AU VENDREDI  
LE MATIN UNIQUEMENT DE 9H À 12H**



**Modalités au verso**



Document imprimé par la mairie de Vallon Pont d'Arc  
Ne pas jeter sur la voie publique. Reproduction interdite.

# CARTES JEUNES

La Municipalité de Vallon Pont d'Arc met à la disposition des jeunes vallonnais âgés de moins de 18 ans des cartes jeunes.

Cette carte, d'une valeur de 50 €, est nominative et peut être retirée **en Mairie à l'accueil, du mardi au vendredi de 9h à 12h, sur présentation d'un livret de famille ou acte de naissance et d'un justificatif de domicile**. Elle a pour but de soutenir les familles lors de la rentrée scolaire et de favoriser l'accès à des activités sportives ou culturelles en privilégiant autant que faire se peut les associations de Vallon Pont d'Arc.

La carte sera remise à l'association ou au club\* par le jeune lors de son inscription et son montant sera immédiatement déduit de la cotisation ou de la licence.

Les associations se feront rembourser après avoir :

- établi une facture récapitulant le nombre et la valeur des cartes jeunes, adressée au CCAS de Vallon Pont d'Arc, accompagnée d'un RIB.
- déposé sur Chorus Pro la dite facture ainsi que la copie des cartes jeunes recto/verso.

(Pour tout renseignement, les associations peuvent adresser un mail à [compta@mairie-vallon.com](mailto:compta@mairie-vallon.com))

## CARTES SÉNIORS

La Municipalité de Vallon Pont d'Arc met également à la disposition des séniors, des cartes séniors.

Sur le même principe que la carte jeune, cette carte séniors est destinée aux séniors vallonnais de 65 ans et plus, non-imposables. Ils pourront ainsi bénéficier d'un bon de 50 € valable pour toute activité physique, sportive ou culturelle, au sein d'un club ou d'une association\*.

Elle peut être retirée **en Mairie à l'accueil, du mardi au vendredi de 9h à 12h, sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un avis d'imposition (revenus 2024 sur 2025)**.

L'objectif de cette carte est de permettre aux séniors aux revenus modestes d'accéder à des activités diverses sans alourdir leur budget, tout en favorisant le lien social créé par la pratique d'activités physiques ou culturelles et en privilégiant autant que faire se peut les associations de Vallon Pont d'Arc.

\* Associations ou club à but non lucratif. Les établissements privés à but commercial ne peuvent pas bénéficier de cette mesure.

# CARTES JEUNES

La Municipalité de Vallon Pont d'Arc met à la disposition des jeunes vallonnais âgés de moins de 18 ans des cartes jeunes.

Cette carte, d'une valeur de 50 €, est nominative et peut être retirée **en Mairie à l'accueil, du mardi au vendredi de 9h à 12h, sur présentation d'un livret de famille ou acte de naissance et d'un justificatif de domicile**. Elle a pour but de soutenir les familles lors de la rentrée scolaire et de favoriser l'accès à des activités sportives ou culturelles en privilégiant autant que faire se peut les associations de Vallon Pont d'Arc.

La carte sera remise à l'association ou au club\* par le jeune lors de son inscription et son montant sera immédiatement déduit de la cotisation ou de la licence.

Les associations se feront rembourser après avoir :

- établi une facture récapitulant le nombre et la valeur des cartes jeunes, adressée au CCAS de Vallon Pont d'Arc, accompagnée d'un RIB.
- déposé sur Chorus Pro la dite facture ainsi que la copie des cartes jeunes recto/verso.

(Pour tout renseignement, les associations peuvent adresser un mail à [compta@mairie-vallon.com](mailto:compta@mairie-vallon.com))

## CARTES SÉNIORS

La Municipalité de Vallon Pont d'Arc met également à la disposition des séniors, des cartes séniors.

Sur le même principe que la carte jeune, cette carte séniors est destinée aux séniors vallonnais de 65 ans et plus, non-imposables. Ils pourront ainsi bénéficier d'un bon de 50 € valable pour toute activité physique, sportive ou culturelle, au sein d'un club ou d'une association\*.

Elle peut être retirée **en Mairie à l'accueil, du mardi au vendredi de 9h à 12h, sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un avis d'imposition (revenus 2024 sur 2025)**.

L'objectif de cette carte est de permettre aux séniors aux revenus modestes d'accéder à des activités diverses sans alourdir leur budget, tout en favorisant le lien social créé par la pratique d'activités physiques ou culturelles et en privilégiant autant que faire se peut les associations de Vallon Pont d'Arc.

\* Associations ou club à but non lucratif. Les établissements privés à but commercial ne peuvent pas bénéficier de cette mesure.

